

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	18.06.2019		19.157	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission de gestion		Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 19.011
Titre : Extension de l'installation de panneaux photovoltaïques à toutes les toitures du CPLN		
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier la faisabilité et la rentabilité d'une extension de l'installation de panneaux photovoltaïques à l'ensemble des bâtiments du CPLN, afin de saisir l'opportunité de leur excellente exposition, de leur grande surface de toiture et des travaux en cours.		
Développement (obligatoire) : Depuis le lancement du projet de rénovation du CPLN en 2014 (14.006), le peuple suisse a accepté en mai 2017 la nouvelle stratégie énergétique, qui prévoit jusqu'en 2035 la production de 11,4 TWh d'électricité à partir d'énergies renouvelables. De plus, le Grand Conseil a largement accepté, le 24 janvier 2017, la Conception directrice cantonale de l'énergie, qui prévoit, entre autres, la production de 180 GWh d'électricité photovoltaïque dans le canton de Neuchâtel. Dans ce contexte, l'État, avec le CPLN, qui est l'un de ses plus grands bâtiments et un grand consommateur d'électricité, ne peut pas rester inactif, notamment lorsque les travaux d'assainissement en cours faciliteraient grandement la mise en œuvre d'installations photovoltaïques. Depuis 2014, les installations photovoltaïques ont continué d'augmenter leur rendement à un coût en constante réduction, à tel point qu'en 2019, le coût de revient de l'électricité photovoltaïque est inférieur au coût de l'énergie tirée du réseau. Ainsi, l'État de Neuchâtel a tout intérêt à équiper, en cette phase finale des travaux, un maximum de toitures du CPLN avec de telles installations. De plus, la rétribution unique fédérale, actuellement d'environ 300 francs/kW pour les grandes installations, contribuera à une part non négligeable de l'investissement, qui sera alors amorti sur une période relativement courte et permettra ensuite de produire de l'électricité gratuite au bénéfice de l'État, allégeant ainsi les charges d'exploitation du CPLN de façon pérenne. Dans le projet de 2014, seuls 180 m ² de panneaux en toiture et 70 m ² en façade (recommandation 11.156) étaient prévus. Or, une rapide estimation de l'ensemble des toitures du CPLN laisse apparaître une surface potentielle beaucoup plus importante.		
Demande d'urgence : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jean-Jacques Aubert, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	18.06.2019		19.157	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission de gestion		Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 19.011
Titre : Extension de l'installation de panneaux photovoltaïques à toutes les toitures du CPLN		
Contenu : <p>Le Conseil d'État est prié d'étudier la faisabilité et la rentabilité d'une extension des installations de panneaux photovoltaïques, sur les bâtiments de l'État qui présentent une bonne exposition et une grande surface de toiture.</p> <p>Le Conseil d'État est prié d'étudier en particulier l'extension des installations de panneaux photovoltaïques à l'ensemble des bâtiments du CPLN, afin de saisir l'opportunité du chantier en cours.</p>		
Développement (obligatoire) : <p>Depuis le lancement du projet de rénovation du CPLN en 2014 (14.006), le peuple suisse a accepté en mai 2017 la nouvelle stratégie énergétique, qui prévoit jusqu'en 2035 la production de 11,4 TWh d'électricité à partir d'énergies renouvelables. De plus, le Grand Conseil a largement accepté, le 24 janvier 2017, la Conception directrice cantonale de l'énergie, qui prévoit, entre autres, la production de 180 GWh d'électricité photovoltaïque dans le canton de Neuchâtel. Dans ce contexte, l'État, avec le CPLN, qui est l'un de ses plus grands bâtiments et un grand consommateur d'électricité, ne peut pas rester inactif, notamment lorsque les travaux d'assainissement en cours faciliteraient grandement la mise en œuvre d'installations photovoltaïques.</p> <p>Depuis 2014, les installations photovoltaïques ont continué d'augmenter leur rendement à un coût en constante réduction, à tel point qu'en 2019, le coût de revient de l'électricité photovoltaïque est inférieur au coût de l'énergie tirée du réseau. Ainsi, l'État de Neuchâtel a tout intérêt à équiper, en cette phase finale des travaux, un maximum de toitures du CPLN avec de telles installations. De plus, la rétribution unique fédérale, actuellement d'environ 300 francs/kW pour les grandes installations, contribuera à une part non négligeable de l'investissement, qui sera alors amorti sur une période relativement courte et permettra ensuite de produire de l'électricité gratuite au bénéfice de l'État, allégeant ainsi les charges d'exploitation du CPLN de façon pérenne.</p> <p>Dans le projet de 2014, seuls 180 m² de panneaux en toiture et 70 m² en façade (recommandation 11.156) étaient prévus. Or, une rapide estimation de l'ensemble des toitures du CPLN laisse apparaître une surface potentielle beaucoup plus importante.</p>		
Demande d'urgence : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jean-Jacques Aubert, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :